

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 765

3 mai 2007

SOMMAIRE

Acab Holding S.A.	36696	HPM Invest Sicav	36679
Acergy S.A.	36681	HVB Alternative Program	36679
Activest Lux Key Fund	36696	Interas S.A.	36683
Agave S.A.	36677	Interlampe	36718
Alcotex	36715	International Wave Holding	36691
Almafin S.A.	36682	KBC Equity Fund (L)	36694
Altafinance S.A.	36677	KB Lux Fix Invest	36695
Anglo American Ferrous Investments ...	36719	KB Lux - Luxinvest	36694
Arbre et Compagnie S.A.	36713	Kira S.A.	36680
Ariaco Investment S.A.	36680	Latin American Nautilus S.A.	36696
Armel S.A.	36687	Limalux S.A.	36695
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	36713	Llyda-Lux SA	36687
Baissières Holding S.A.	36720	Luxair Executive S.A.	36718
Banorabe Holding S.A.	36676	Magnolia Group Soparfi	36675
Baumeister-Haus Luxembourg S.A.	36707	Maria-De Holding S.A.	36684
Bectec S.A.	36719	Marksman International Fund	36676
Bemalux Holding S.A.	36678	Media Factory Holding Société Anonyme	
Boaz Holding S.A.	36688	36687
Brugama Holding S.A.	36682	Medical Methodology International S.A.H.	
Camberley Holdings S.A.	36689	36716
Cap Californie S.A.	36717	Mercure International S.A.	36720
Capton S.A.	36680	Mezz Investments S.A.	36714
Cervinia S.A.	36690	Mineta S.A.	36689
Cofineur S.A.	36690	Multi Asset Management Luxembourg	
Coldmatic Group Europe S.à r.l.	36714	S.à r.l.	36720
Compagnie du Rubicon S.A.	36684	Multrans S.A.H.	36693
Dubai Group Inc. S.A.	36692	Nord-Finance	36691
Duberry Holding S.A.	36694	Oliver Holdings S.A.	36684
Etoile Promotions "F" S.à r.l.	36715	Orange One Soparfi	36675
Etoile Promotions G.m.b.H.	36718	Paro S.A.	36677
Etoile Promotions II	36714	Partimage S.A.	36685
Financière du Stuff S.A.	36682	Pictet Funds (LUX)	36692
Garofa Finance S.A.	36692	Protected Richelieu Managed Fund	36706
Garofa Investment S.A.	36695	Redima	36716
Guanyin Holding S.A.	36683	Redima	36715
Hamilton Holding S.A.H	36682	Redima	36719
Honeybee Holding S.A.	36714	Redima	36716

Redima	36716	Sopatex Holding S.A.H.	36683
Redima	36717	Stanwahr S.à r.l.	36703
Redima	36719	Stanwahr S.à r.l.	36702
Resultex S.A.	36688	Starlite Participations S.A.	36675
RMF Umbrella SICAV	36688	Switex	36693
Roma Group Soparfi	36676	Tamiro S.à r.l.	36713
Roseberry S.à r.l.	36713	Teclux S.A.	36715
Safeway Properties S.A.	36678	Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A.	
Seacat S.A.	36691	36696
Sicar S.A.	36686	Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A.	
Siparex Small Cap Value S.à r.l.	36703	36706
Siparex Small Cap Value S.à r.l.	36702	Teramo Holding S.A.	36685
Société de Développement Immobilier ..	36717	TIB Holding S.A.	36686
Société d'Investissements Schreder Inter-		TLV	36720
europa S.A.	36680	Transfert Energie S.A.	36710
Société Immobilière Internationale S.A.		Transport et Logistique de la Viande	36720
.....	36685	Vivimus Holding S.A.	36686
Sofinka S.A.	36678	Wellfleet Sicav	36690
Sofipugas S.A.	36693	Wolf Klimatechnik S.à r.l.	36717

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 15 mai 2007 à 14.30 heures au siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006,
2. rapport du commissaire aux comptes;
3. approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2006;
4. décharge aux administrateurs en fonction;
5. décharge au commissaire aux comptes,
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007040753/268/18.

Magnolia Group Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.788.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 15 mai 2007 à 15.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006;
2. rapport du commissaire aux comptes;
3. approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2006;
4. décharge aux administrateurs en fonction;
5. décharge à l'administrateur démissionnaire;
6. nomination d'un nouvel administrateur et durée de son mandat;
7. décharge au commissaire aux comptes;
8. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007040754/268/20.

Starlite Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.313.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2007 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040756/45/17.

Roma Group Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.787.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 5 mai 2007 à 15.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006;
2. rapport du commissaire aux comptes;
3. approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2006;
4. décharge aux administrateurs en fonction;
5. décharge à l'administrateur démissionnaire;
6. nomination d'un nouvel administrateur et durée de son mandat;
7. décharge au commissaire aux comptes;
8. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007040755/268/20.

Banorabe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 16.761.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 11 juin 2007, à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2006;
2. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes précités;
4. Approbation des comptes;
5. Affectation des résultats et distribution de dividendes;
6. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
7. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040757/280/18.

Marksmen International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.167.

The Board of Directors convenes the Shareholders of MARKSMEN INTERNATIONAL FUND to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on May 21, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

Change of the name of the SICAV into CATELLA INTERNATIONAL FUND

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that a quorum of fifty percent of the shares must be present or represented at the meeting and the resolutions must be passed by two-thirds of the votes cast.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007042033/755/17.

Paro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 7 juin 2007 à 11.00 heures au siège social FIRELUX S.A., 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 36, route de Longwy L-8080 Bertrange au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.
3. Fixation de la nouvelle adresse.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040758/643/18.

Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007041342/755/19.

Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2007 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants

5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042041/795/18.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 22 mai 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007041344/755/19.

Sofinka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.650.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 29 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007041346/755/19.

Bemalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.478.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BEMALUX HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 18 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042036/750/17.

HPM Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 22. Mai 2007 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007042031/755/28.

HVB Alternative Program, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on May 21st, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on May 17th, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007042032/755/20.

Capton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 29 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042034/1267/15.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 29 mai 2007 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042035/1267/15.

S.I.E., Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.138.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA «S.I.E.» S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 18 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042037/750/17.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042043/795/15.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACERGY S.A. (the «Company»), a Société Anonyme Holding RCS Lux B 43.172 having its Registered Office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, will be held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, on Friday May 25, 2007 at 3.00 p.m., for the following purposes:

Agenda:

1. To consider (i) the report of DELOITTE S.A., Luxembourg, Independent Auditors («Réviseurs d'entreprises») on the consolidated financial statements of the Company, (ii) the Report of MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A: Luxembourg, Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») of the Company, and (iii) the Report by the Board of Directors of the Company, in respect of the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006.
2. To approve the unconsolidated balance sheet and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006.
3. To approve the consolidated balance sheet and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006.
4. To approve the determination of dividends of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006, namely approval of the recommendation of the Board of Directors of the Company of payment of a dividend of USD 0.20 per Share, payable on June 14, 2007, to Shareholders of record as of May 31, 2007.
5. To discharge the Board of Directors and Statutory Auditors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended November 30, 2006.
6. To authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase Shares of the Company, from time to time in the open market and in privately negotiated transactions, at a price reflecting such open market price and on such other terms as shall be determined by the Board of Directors of the Company, provided (a) the maximum price to be paid for such Shares shall not exceed the average closing price for such Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on the NASDAQ STOCK MARKET Inc., if so decided by the Board of Directors of the Company) for the five most recent trading days prior to such purchase and b) the minimum price to be paid for such Shares shall not be less than the par value (i.e. USD 2.00 per share) thereof and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorisation being granted for purchases completed on or before August 31, 2008.
7. To elect seven directors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their respective successors have been duly elected, the list of proposed directors will be presented separately; and
8. To elect the Statutory Auditor («Commissaire aux comptes») to report on the unconsolidated financial statements and the Independent Auditors («Réviseurs d'entreprises») to audit the consolidated financial statements, of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.

To assure their representation at the Annual General Meeting, shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the Proxy Card provided for such purpose and which is available at the registered office or will be mailed upon request. The giving of such Proxy will not affect your right to revoke such Proxy or vote in person should you later decide to attend the meeting.

The report by the Independent Auditors together with the reconciliation of the accounts drawn up under US GAAP rules and Luxembourg accounting rules is also available at the registered office or will be mailed upon request.

12 April 2007.

M. Woolveridge

Chairman of the Board

Référence de publication: 2007042038/795/49.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042042/795/17.

Brugama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042044/795/15.

Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042045/795/15.

Hamilton Holding S.A.H, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042047/795/20.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042046/795/15.

Interas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 21, 2007 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007042049/795/17.

Sopatex Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.421.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042069/795/17.

Maria-De Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 18.585.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 6. Juni 2007 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

- Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Der vorzeitigen Ordentlichen Generalversammlung von 6. April 2007 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007042053/795/15.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042056/795/18.

Compagnie du Rubicon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 mai 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042091/29/22.

Partimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.141.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042062/795/15.

SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042066/795/18.

Teramo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.693.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 4th, 2007 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of April 2nd, 2007 could not deliberate in due form on this item the agenda as the quorum required by law was not attained

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007042072/795/15.

TIB Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2007 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042076/795/18.

Sicar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 18.145.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra mardi, le 12 juin 2007 à 16.00 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2006 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042077/3560/15.

Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042080/1031/15.

Media Factory Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 82.184.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi *14 mai 2007* à 17.00 heures au siège de la société à L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Décision à prendre sur base de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042082/832/19.

Llyda-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 100.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-9690 Watrange, rue Abbé Welter 31, en date du *22 mai 2007* à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2006.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042085/1004/19.

Armel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *21 mai 2007* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires

7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042087/29/21.

Boaz Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.515.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *21 mai 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042089/29/21.

Resultex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *21 mai 2007* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042094/29/21.

RMF Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *11. Mai 2007* um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für die Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien der Generalversammlung gefasst werden.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, werden die Aktionäre gebeten, ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung bei DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d 'Esch, L-1470 Luxemburg zu hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007039463/584/23.

Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs lers actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi, *18 mai 2007* à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2006.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034701/19.

Camberley Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 46.904.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi *18 mai 2007* à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2006.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034702/19.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 19.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 mai 2007* à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037912/506/17.

Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

Etant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2007 n'a pu être tenue à défaut de quorum suffisant, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le *18 mai 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Modification de l'Article 3 afin de compléter les possibilités de placement de la Société.
2. Modification de l'Article 5 introduisant la possibilité d'effectuer un «split» ou d'un «reverse split».
3. Modification de l'Article 6 concernant le fractionnement d'actions.
4. Modification de l'Article 16 afin de compléter les restrictions d'investissements de la Société.
5. Modification de l'Article 21 afin de compléter la procédure de rachat d'actions en précisant la perception des frais administratifs lors d'un rachat d'action et la procédure de traitement des rachats importants.
6. Modification de l'Article 22 afin de compléter les modalités de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.
7. Modification de l'Article 23 afin de compléter les modalités d'évaluation des avoirs de la Société.
8. Suppression de l'Article 27.
9. Modification de l'Article 28 (à redénommer 27) précisant les modalités de liquidation d'un compartiment de la Société ou de la Société elle-même et les modalités de fusion entre compartiments de la Société ou d'apport des actifs et du passif d'un compartiment à une autre Société dans le cadre d'une liquidation.
10. Modifications mineures.
11. L'Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 16 mai 2007 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035072/755/32.

Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 15 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036361/1267/16.

International Wave Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 15 mai 2007 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036362/1267/15.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 15 mai 2007 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036363/1267/16.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2007 à 9.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036728/14.

Garofa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.099.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA FINANCE S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 11 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038788/750/17.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2007 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en conséquence au siège social, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 21 mai 2007 à 11.00 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- Modification des articles 10, 16, 21, 26 et 27 des statuts
- Divers.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés qu'à cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

La procuration permettant de se faire représenter à cette assemblée est disponible, sur simple demande, au siège social de la société.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037084/755/21.

Dubai Group Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.477.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037123/45/18.

Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 mai 2007* à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037917/506/16.

Switex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *11 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037130/755/19.

Sofipugas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 45.794.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2007* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037867/696/15.

Duberry Holding S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.410.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme DUBERRY HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 10 mai 2007 à 9.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038783/750/16.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 mai 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038774/755/20.

KB Lux - Luxinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 55.793.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 mai 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038786/755/20.

KB Lux Fix Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.398.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 mai 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038787/755/20.

Garofa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.087.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 11 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038789/750/16.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 11 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038790/750/16.

Acab Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038802/1023/16.

Activest Lux Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 69.448.

AUFLÖSUNG

Auszug der Beschlüsse vom 22. Dezember 2006

Am 22. Dezember 2006 hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse getroffen:

- Der Abschluss des Liquidationsverfahrens fand am 22. Dezember 2006 statt.
- Die Bücher und Dokumente der Investmentgesellschaft werden für die nächsten 5 Jahre in Luxemburg bei PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. hinterlegt und aufbewahrt werden.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 26. Februar 2007.

ACTIVEST LUX KEY FUND

Unterschrift

Référence de publication: 2007035529/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. Latin American Nautilus S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.351.

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.351, ci-après dénommée «la société», constituée par acte reçu par le notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich, le 8 août 2000, publié au Mémorial C numéro 53 du 25 janvier 2001, page 2.513. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de Bettembourg en remplacement de son confrère empêché, le notaire Jacques Delvaux, lequel dernier reste depositaire de l'acte, le 27 avril 2005 et publié au Mémorial C n° 965 du 30 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Roberta Lentini-Graziano, employée privée à Milan, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Remco Polderman, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Patrick Van Hees, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ici représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la/les procuration(s), une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Que toutes les 27.750.000 (vingt-sept millions sept cent cinquante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un montant de USD 55.500.000,- (cinquante-cinq millions cinq cent mille dollars US), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans qu'il soit nécessaire de justifier de convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1 Considération du rapport présenté par le Conseil d'Administration concernant la fusion projetée entre la Société, société absorbante et la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que société absorbée.

2 Approbation de la fusion entre la Société, société absorbante, et la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., société absorbée.

3 Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement de tous les actes ou formalités nécessaires ou utiles afin de donner effet à la fusion, notamment, mais sans limitations quelconques, le transfert de tous les actifs et passifs de NAUTILUS S.A. à la Société.

4 Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2007, du capital souscrit de la Société de cinquante-cinq millions cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 55.500.000,-) en quarante-deux millions cent quarante et un mille deux cent trente euros et sept cents (EUR 42.141.230,07) par application du taux de conversion de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE en date du 29 décembre 2006 de 1,- euro (EUR 1,-) égale un virgule trois un sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,317).

5 Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2007, du capital autorisé de la Société de cent vingt millions quatre cent cinquante-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 120.457.000,-) en quatre-vingt-onze millions quatre cent soixante-trois mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 91.463.173,88) par application du taux de conversion de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE en date du 29 décembre 2006 de 1,- euro (EUR 1,-) égale un virgule trois un sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,317).

6 Réduction du capital souscrit de la Société de son montant après conversion en euros de quarante-deux millions cent quarante et un mille deux cent trente euros et sept cents (EUR 42.141.230,07) à quarante et un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 41.625.000,-) par réduction de la valeur nominale des actions du capital souscrit de la Société de leur valeur après conversion en euros à un euro et cinquante cents (EUR 1,50) par action et allocation de cinq cent seize mille deux cent trente euros et sept cent (EUR 516.230,07), correspondant à la réduction du capital souscrit, au compte de réserve de la Société.

7 Réduction du capital autorisé de la Société de son montant après conversion en euros de quatre-vingt-onze millions quatre cent soixante-trois mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 91.463.173,88) à quatre-vingt dix millions euros (EUR 90.000.000,-).

8 Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars des États-Unis d'Amérique en euros par application du taux de conversion de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE en date du 29 décembre 2006 de 1,- euro (EUR 1,-) égale un virgule trois un sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,317).

9 Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la conversion du capital ci-dessus.

10 Modification de la dénomination de la Société en TELECOM ITALIA SPARKLE LUXEMBOURG S.A. et modification de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination TELECOM ITALIA SPARKLE LUXEMBOURG S.A.»

11 Suppression du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts.

12 Modification de l'article 9 des statuts par ajout de ce qui suit «Sous réserve de ce qui suit» au début du premier paragraphe et ajout du paragraphe qui suit à la fin de l'article 9 existant:

«Lorsque la Société comporte un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique par opposition au Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'administrateur unique exercera les fonctions et aura tous les pouvoirs du Conseil d'Administration tel que définis dans les statuts.»

13 Modification de l'article 10 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les dispositions qui suivent s'appliquent lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration. Celles-ci ne s'appliquent pas lorsque la Société est gérée par un administrateur unique.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera entre autres responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de tout Administrateur.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales des Actionnaires. En son absence, le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur et l'Assemblée Générale des Actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des Administrateurs ou selon le cas, des actionnaires présents ou représentés à cette réunion ou Assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter ainsi que l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces réunions.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent (50%) de ses membres plus un (1) administrateur supplémentaire participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. Toutes résolutions du Conseil d'Administration seront adoptées à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que le Conseil d'Administration peut tenir ses réunions par conférence téléphonique ou vidéo. Chaque Administrateur participant à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par le biais de la conférence téléphonique ou vidéo est censé être présent. Dans ce cas, la réunion du Conseil d'Administration est censée se tenir au siège social si un administrateur y est présent. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le Président du Conseil d'Administration ou la personne qui la remplace. Après une conférence télévisée ou après toute réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle un ou plusieurs Administrateurs ont participé par téléphone, le Président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres Administrateurs qui participèrent à cette réunion. Le procès-verbal, préparé par le Président du Conseil d'Administration, constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le Président du Conseil d'Administration après approbation telle que décrite ci-avant aux autres Administrateurs.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

14 Modification de l'article 11 des statuts par ajout de ce qui suit: «Procès-verbaux des résolutions de l'administrateur unique» à l'intitulé existant de l'article 11 et ajout du paragraphe qui suit à la fin de l'article 11 existant:

«Les procès-verbaux des résolutions de l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.»

15 Suppression du second paragraphe de l'article 13 des statuts.

16 Modification de l'article 15 des statuts par ajout de «Dès lors que la Société est gérée par un Conseil d'Administration,» au début du premier paragraphe existant de l'article 15 et ajout du paragraphe qui suit à la fin de l'article 15 existant:

«Lorsque la Société sera gérée par un administrateur unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

17 Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 17 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique exercera les fonctions et tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires tels que définis dans les statuts.»

18 Modification du premier paragraphe de l'article 19 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.»

19 Modification de la dernière phrase de l'article 21 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

L'Assemblée a considéré les comptes de la Société à la date du 31 décembre 2006 qui ont été soumis à l'Assemblée ainsi que le rapport présenté par le Conseil d'Administration concernant la fusion projetée entre la Société, société absorbante et la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que société absorbée.

Ensuite, après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la fusion projetée, entre la Société, société absorbante, et la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, société absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion entre la Société, société absorbante, et la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A, société absorbée, aux termes du projet de fusion du 20 décembre 2006 tel que publié au Mémorial C n° 2430 du 29 décembre 2006, en vertu duquel la société absorbée est absorbée par la société absorbante par l'apport par la société absorbée à la société absorbante de l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune restriction ou limitation, à charge pour la société absorbante de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter tous ses engagements et obligations, de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion, sans fixer de rapport d'échange ni procéder à une augmentation du capital de la Société absorbante, l'actionariat des deux sociétés étant identique, mais en inscrivant dans le bilan de la Société absorbante une réserve de fusion d'un montant correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société absorbée résultant de son bilan au 1^{er} janvier 2007, déduction faite de la valeur comptable des actions de la Société absorbée détenues par la Société absorbante.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer tout membre du conseil d'administration de la Société et pouvant agir individuellement et déléguer ses pouvoirs, pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour et plus particulièrement pour transférer à la société absorbante l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée et pour accomplir tous les actes généralement quelconques qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2007, la devise d'expression du capital social de son montant actuel de cinquante-cinq millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 55.500.000,-), à quarante-deux millions cent quarante et un mille deux cent trente euros et sept centimes (EUR 42.141.230,07), en appliquant le taux de change de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE à la date du 29 décembre 2006, qui s'élevait à EUR 1,- pour USD 1,317.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2007, le capital autorisé de la Société de cent vingt millions quatre cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.457.000,-) en quatre-vingt-onze millions quatre cent soixante-trois mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 91.463.173,88) par application du taux de conversion de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE en date du 29 décembre 2006 de 1,- euro (EUR 1,-) égale un virgule trois un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,317).

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de son montant après conversion en euros de quarante-deux millions cent quarante et un mille deux cent trente euros et sept centimes (EUR 42.141.230,07) à quarante et un millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 41.625.000,-) par réduction de la valeur nominale des actions après conversion en euros à un euro et cinquante centimes (EUR 1,50) par action et en affectant la somme de cinq cent seize mille deux cent trente euros et sept centimes (EUR 516.230,07), correspondant à la réduction du capital souscrit, aux réserves de la société.

Septième résolution

L'Assemblée a décidée à l'unanimité de réduire le capital autorisé de la Société de son montant après conversion en euros de quatre-vingt-onze millions quatre cent soixante-trois mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 91.463.173,88) à quatre-vingt dix millions euros (EUR 90.000.000,-).

Huitième résolution

L'Assemblée décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros par application du taux de conversion de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE en date du 29 décembre 2006 de 1,- euro (EUR 1,-) égale un virgule trois un sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.317).

Neuvième résolution

L'Assemblée décide, afin de refléter la conversion du capital ci-dessus, de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social et capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante et un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 41.625.000,-) représenté par vingt-sept millions sept cent cinquante mille (27.750.000) actions d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (EUR 1,50) par action.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 90.000.000,-) divisé en soixante millions (60.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (EUR 1,50) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de cet acte au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et la libération des actions autorisées à souscrire et à émettre tel que par exemple: la détermination de la date et du montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, la détermination si les actions autorisées sont souscrites au pair ou avec prime d'émission, la détermination dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité déterminées à l'article 23 des présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en TELECOM ITALIA SPARKLE LUXEMBOURG S.A. et de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination TELECOM ITALIA SPARKLE LUXEMBOURG S.A.»

Onzième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts lequel article 6 aura dorénavant la teneur suivant:

« **Art. 6. Forme des Actions.** Les actions seront et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.»

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts en ajoutant «Sous réserve de ce qui suit» au début du premier paragraphe existant et par ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 9 existant: «Lorsque la Société comporte un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique par opposition au Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'administrateur unique exercera les fonctions et aura tous les pouvoirs du Conseil d'Administration tel que définis dans les statuts.»

Treizième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Les dispositions qui suivent s'appliquent lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration. Celles-ci ne s'appliquent pas lorsque la Société est gérée par un administrateur unique.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera entre autres responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de tout Administrateur.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales des Actionnaires. En son absence, le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur et l'Assemblée Générale des Actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des Administrateurs ou selon le cas, des actionnaires présents ou représentés à cette réunion ou Assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la

réunion. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter ainsi que l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces réunions.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent (50%) de ses membres plus un (1) administrateur supplémentaire participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. Toutes résolutions du Conseil d'Administration seront adoptées à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que le Conseil d'Administration peut tenir ses réunions par conférence téléphonique ou vidéo. Chaque Administrateur participant à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par le biais de la conférence téléphonique ou vidéo est censé être présent. Dans ce cas, la réunion du Conseil d'Administration est censée se tenir au siège social si un administrateur y est présent. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le Président du Conseil d'Administration ou la personne qui la remplace. Après une conférence télévidéo ou après toute réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle un ou plusieurs Administrateurs ont participé par téléphone, le Président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres Administrateurs qui participèrent à cette réunion. Le procès-verbal, préparé par le Président du Conseil d'Administration, constituera *prima facie* la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le Président du Conseil d'Administration après approbation telle que décrite ci-avant aux autres Administrateurs.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.»

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts en ajoutant: «Procès-verbaux des résolutions de l'administrateur unique» à l'intitulé existant de l'article 11 et ajout du paragraphe qui suit à la fin de l'article 11 existant: «Les procès-verbaux des résolutions de l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.»

Quinzième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le second paragraphe existant de l'article 13 des statuts lequel article 13 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Seizième résolution

L'Assemblée a décidée de modifier l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15. Représentation de la Société.** Dès lors que la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du Président du Conseil d'Administration et d'un autre Administrateur de la Société, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Lorsque la Société sera gérée par un administrateur unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Dix-septième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 17 des statuts qui aura la teneur suivante: «Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique exercera les fonctions et tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires tels que définis dans les statuts.»

Dix-huitième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 19, premier paragraphe des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.»

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux-tiers des votes exprimés pendant l'assemblée.»

Vingtième résolution

L'Assemblée décide de constater la démission des administrateurs Messieurs Carlos Lambarri Gomez et Gianfranco Ciccarella, de donner décharge complète aux administrateurs démissionnaires et a décidé de se prononcer encore une fois sur la décharge lors de l'assemblée qui devra approuver les comptes annuels de la Société en date du 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

Vingt et unième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à six (6), et de nommer Monsieur Stefano Mazzitelli, manager, ayant son adresse professionnelle au 142, via Cristoforo Colombo, Rome, Italie; Monsieur Jacques Loesch, avocat, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

Monsieur Remco Polderman, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2007 et, en considération du fait que le mandat des administrateurs actuels non-démissionnaires, et précisément de

M. Renato de Rimini,

M. Francesco Armato, et

M. Carlo Baldizzone,

expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2006, décide de confirmer et renommer les susdits actuels administrateurs non démissionnaires, en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lentini-Graziano, R. Polderman, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/789. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040083/242/343.

(070050871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Siparex Small Cap Value S.à r.l.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47039 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040750/211/12.

(070054216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Siparex Small Cap Value S.à r.l.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Burgener, Licencié en Droit, résidant professionnellement à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de SIGEFI VALEURS S.A.S., une société par actions simplifiée régie par la loi française, ayant son siège social au 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, France, étant l'associé unique de SIPAREX SMALL CAP VALUE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C N° 359 du 3 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C N° 172 du 18 février 2003.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

a) Modification des statuts de manière notamment à soumettre la Société aux dispositions du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la clause relative à l'objet social de la Société devant être lue comme suit:

«La Société a pour objet la gestion (au sens de l'article 77(2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») d'organismes de placement collectif.

La Société peut entreprendre toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers. La Société peut exercer toute activité jugée utile pour l'accomplissement de son objet dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

b) Modification de la dénomination de la Société en STANWAHR S.à r.l.

c) Nomination des personnes suivantes en tant que membres du conseil de gérance jusqu'au 31 mars 2008:

William de Prémoré-Higgons, Directeur Général, Sigefi Valeurs, 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, France

Pascal Demichel, Président, Sigefi Valeurs, 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, France

Antoine Gilson de Rouvieux, Managing Director, Luxcellence Management Company, 5, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

d) Confirmation de la désignation de KPMG AUDIT S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes :

Première résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société de manière à les lire de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés une société (la «Société») en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination STANWAHR S.à r.l.

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion (au sens de l'article 77(2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») d'organismes de placement collectif.

La Société peut entreprendre toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers. La Société peut exercer toute activité jugée utile pour l'accomplissement de son objet dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital de la société est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- Euros), entièrement libéré, représenté par mille cinq cent (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euros) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être transférées ou dévolues qu'avec les consentements requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le transfert des parts sociales se fera par acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après signification par acte d'huissier à la Société ou une acceptation notariée selon l'article 1690 du Code civil.

Art. 6. Chaque part sociale emporte un droit de vote aux assemblées. Tout associé peut valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 7. Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué suivant résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 8. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée pourra représenter tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi de 1915, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins qui ne doivent pas nécessairement être associé. Les membres du conseil de gérance (autres que ses premiers membres) seront, élus par les associés à l'assemblée générale annuelle pour une période de un an et jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus, étant entendu toutefois qu'une assemblée générale des associés pourra à tout moment élire des membres supplémentaires ou révoquer et/ou remplacer un ou plusieurs membres avec ou sans motif.

Art. 11. Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président et pourra élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut choisir également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura la charge des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au moins tous les trois mois ou aussi souvent qu'il le jugera utile, sur la convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué à l'avis de convocation. Les avis de convocation pour les réunions du conseil de gérance contiendront en détail l'ordre du jour de la réunion.

Le président présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance désigneront à la majorité des voix un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence de ces assemblées ou réunions. Le président aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, des directeurs généraux adjoints ainsi que tous autres responsables qui paraîtraient nécessaires pour mener les affaires de la Société. Plus spécifiquement, conformément à l'article 78(1) (b) de la Loi de 2002, le conseil de gérance nommera au moins deux fondés de pouvoir pour conduire effectivement l'activité de la Société. Ils n'auront pas besoin d'être porteurs-de parts de la Société et, à moins de dispositions contraires des présents statuts, auront les pouvoirs et charges qui leur auront été conférés par le conseil de gérance.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique prouvant le consentement de chaque gérant de chaque membre du conseil de gérance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de

gérance. Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Les réunions du conseil peuvent également être tenues sous forme de conférence téléphonique ou réalisées par d'autres moyens de communication analogues et un membre du conseil de gérance sera considéré comme étant présent à la réunion s'il lui est possible de communiquer simultanément avec les autres membres présents en personne ou par des moyens analogues.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Toute réunion dûment convoquée, à laquelle un quorum n'est pas donné, sera ajournée pour sept (7) jours et les membres du conseil de gérance présents à cette réunion constitueront le quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance auront la même validité et la même vigueur que si elles, avaient été prises à une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être rassemblées sur un seul document ou être apposées sur des exemplaires multiples qui peuvent être des lettres, câbles ou télex et télécopie.

Art. 12. Les procès-verbaux de réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou en son absence par le membre du conseil de gérance qui aura assumé la présidence ou par deux membres. Des copies de ces procès-verbaux seront envoyées à tous les membres dans les deux semaines qui suivent la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par, deux membres du conseil de gérance ou encore un membre et le secrétaire.

Art. 13. le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance a en particulier le pouvoir de prendre toutes mesures requises par les droits et devoirs de la Société en tant que société de gestion au sens du chapitre 13 de la Loi de 2002.

Art. 14. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou responsables de la Société ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont gérants, administrateurs responsables ou employés. Tout membre du conseil de gérance ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 15. Tout membre du conseil de gérance, secrétaire ou autre agent de la Société sera indemnisé par celle-ci de tous frais, dépenses et responsabilités lui incombant dans l'exécution et la décharge de ses devoirs ou en rapport avec ceux-ci y compris de tous frais encourus dans la défense à toute procédure civile ou criminelle en rapport avec toute action ou omission effective ou alléguée en sa fonction de membre du conseil de gérance, d'agent ou employé de la Société et au cours de laquelle un jugement aura été prononcé en sa faveur (ou encore à l'occasion de procédures terminées de toute autre manière et qui n'auront pas révélé un manquement à ses obligations) ou à la suite de laquelle il aura été acquitté ou enfin à l'occasion de toute demande, sous quelque loi que ce soit tendant à obtenir décharge de leur responsabilité en rapport avec une telle action ou omission pour laquelle décharge lui est accordée par la juridiction.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature individuelle du président du conseil de gérance ou encore par la signature individuelle de toute autre personne à qui délégation de pouvoirs aura été accordée par le conseil de gérance.

Art. 17. L'exercice social commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social de la Société.

Le contrôle des documents comptables annuels de la Société devra être confié à un réviseur d'entreprises indépendant. Le réviseur d'entreprises indépendant sera nommé par le conseil de gérance. Le réviseur d'entreprises indépendant en fonction peut être révoqué par le conseil de gérance. Le réviseur d'entreprises indépendant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

Art. 19. Il sera prélevé du bénéfice net annuel cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915 avant toute autre attribution aux porteurs de parts ou distribution concernant les parts sociales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social tel qu'il est déterminé à l'article 5 ou du capital augmenté ou diminué ainsi qu'il est prévu à l'article 7 des statuts.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil de gérance ainsi qu'aux endroits et dates déterminés par le conseil de gérance.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Ces statuts peuvent être modifiés conformément aux conditions de quorum et de majorité prescrites par la Loi de 1915.

Toutes matières non gouvernées par ces statuts seront réglée par la Loi de 1915 et la Loi de 2002.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la société en STANWAHR S.à r.l.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de gérance jusqu'au 31 mars 2008:
William de Prémourel-Higgons, Directeur Général, Sigefi Valeurs, 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, France, 25 mai 1953, Neuilly sur Seine (France),

Pascal Demichel, Président, Sigefi Valeurs, 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, France, 26 octobre 1943, Paris (France),

Antoine Gilson de Rouvreur, Managing Director, Luxcellence Management Company, 5, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 17 février 1947, Bruxelles (Belgique)

Quatrième résolution

Il est décidé de confirmer la désignation de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Burgener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007. Relation LAC/2007/4624. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040733/211/199.

(070054212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040751/242/10.

(070050872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Protected Richelieu Managed Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds PROTECTED RICHELIEU MANAGED FUND, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007040752/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04428. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Es ergibt sich aus der Niederschrift der Sitzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A., die am 23. April 2007 abgehalten wurde, dass der Verwaltungsrat beschlossen hat auf Basis von Artikel 308bis-3 des Gesetzes vom 15. August 1915 über die Handelsgesellschaften welcher Artikel durch Gesetz vom 23. März 2007 eingeführt wurde, einen Teilbetrieb in eine neu zu gründende Gesellschaft einzubringen und sich hierfür den Bestimmungen der Art. 285-308 des Gesetzes über die Spaltung zu unterwerfen.

Hierbei wurde folgender Spaltungsplan vorgenommen:

I. Beschreibung der zu spaltenden Gesellschaft und des Spaltungsvorganges

Die Gesellschaft BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A. (im Folgenden als «die zu spaltende Gesellschaft» bezeichnet), die ihren Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall hat, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer R.C.S. B 30.262, wurde am 23. März 1984 unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Luxemburg amtierenden Notar Marc Elter, veröffentlicht im Memorial C Nummer 217 vom 9. August 1989,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Marc Elter:

- am 3. Oktober 1991, veröffentlicht im Memorial C Nummer 115 vom 31. März 1992,

- am 20. Dezember 1994, veröffentlicht im Memorial C Nummer 165 vom 10. April 1995,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den in Junglinster amtierenden Notar Jean Seckler

- am 9. November 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 610 vom 19. April 2002,

- am 25. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 792 vom 3. August 2004,

- am 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 58 vom 20. Januar 2005.

Das Kapital der zu spaltenden Gesellschaft beläuft sich auf derzeit 1.500.000 (eine Million fünfhunderttausend) Euro und wird dargestellt durch 15.000 (fünfzehntausend) Aktien mit einem Nennbetrag von je 100,00 (hundert) Euro.

Die Aktionäre der zu spaltenden Gesellschaft werden zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der zu spaltenden Gesellschaft geladen, die mindestens einen Monat nach der Veröffentlichung dieses Beschlusses im Amtsblatt C stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat beabsichtigt und schlägt vor, auf Basis des Artikels 308bis-3 den Handelszweig «Generalunternehmer» als Teilbetrieb in eine neu zu gründende Gesellschaft einzubringen.

Nachfolgende Beschlüsse sollen entsprechend vorgenommen werden :

1) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall, wird in BAUMEISTER HAUS PROPERTIES S.A. umbenannt.

2) Es wird eine neue Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts unter der Bezeichnung BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A. gegründet, die ihren Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall, und ein in seiner Gesamtheit eingezahltes Gesellschaftskapital von 3.600.000,00 (drei Millionen sechshunderttausend) Euro haben wird, das durch 3.600 (dreitausendsechshundert) Aktien mit einem Nennbetrag von je 1.000,00 (ein Tausend) Euro dargestellt wird.

Der Entwurf einer Gründungsurkunde ist diesem Spaltungsplan beigelegt.

II Spaltungsmodalitäten

1. Die Spaltung beruht auf der finanziellen Lage der zu spaltenden Gesellschaft zum Stichtag des 1. Januar 2007 (nachfolgend als «Bilanzstichtag» bezeichnet).

2. Die Spaltung gilt aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht für die zu spaltende Gesellschaft und die neue Gesellschaft als rückwirkend auf den 1. Januar 2007 durchgeführt.

3. Im Ausgleich für die Einbringung der Aktiven und Passiven in die neue Gesellschaft für einen Wert von 3.636.041,69 werden an BAUMEISTER HAUS PROPERTIES S.A. ausgegeben: 3.600 (dreitausendsechshundert) Aktien mit einem Nennbetrag von je 1.000,00 (ein Tausend) Euro, sowie entsteht eine Verbindlichkeit von 36.041,69 Euro.

4. Da die neugegründete Gesellschaft eine hundertprozentige Tochter der gespaltenen Gesellschaft wird, kann auf die Erstellung eines Spaltungsberichts eines unabhängigen Gutachters gemäß Artikel 307 (5) des Gesetzes vom 15. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner abgeänderten Form, verzichtet werden.

Dieser Verzicht wurde, soweit notwendig, durch die Außerordentliche Generalversammlung der BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A. vom 23. April 2007 bestätigt.

5. Die Spaltung folgt den folgenden Modalitäten:

a) Die neue Gesellschaft übernimmt sämtliche Aktiven und Passiven, die im Zusammenhang mit der Tätigkeit des Generalunternehmers sind, in dem Zustand, in dem sich diese zum Spaltungsstichtag vorfinden, und zwar ohne das Recht auf Regress gegen die zu spaltende Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer;

b) Die zu spaltende Gesellschaft garantiert der neuen Gesellschaft den Bestand der abgetretenen Forderungen; sie übernimmt indessen keine Garantie in Bezug auf die Liquidität der Schuldner;

c) Die neue Gesellschaft ist vom Spaltungsstichtag an alleiniger Schuldner für alle Steuern, Abgaben und Gebühren, ordentliche oder außerordentliche, fällig oder nicht fällig, die die Aktiven oder Passiven, die ihnen jeweils übertragen worden sind, betreffen;

d) Die Gesellschaften stellen vom Spaltungsstichtag an alle Rechte und Verpflichtungen, die an die ihnen jeweils übertragenen Aktiven und Passiven geknüpft sind, sicher und führen, nach Maßgabe der Aufteilung, alle Verträge, die am Stichtag wirksam sind, weiter, und zwar ohne die Möglichkeit, die zu spaltende Gesellschaft in Regress zu nehmen;

e) Die Rechte und Forderungen, die der neuen Gesellschaft übertragen sind, sind mit allen Realsicherheiten oder persönlichen Sicherheiten, die hieran geknüpft sind, übertragen. Die neue Gesellschaft tritt damit, ohne dass eine Novation stattfindet, in alle Realsicherheiten und persönlichen Sicherheiten der zu spaltenden Gesellschaft in Verbindung mit allen Sachen und gegenüber allen Schuldnern ohne Ausnahme und gemäß der Verteilung der Bilanzposten ein;

Der Gläubigerwechsel findet ferner insbesondere Anwendung auf alle Hypotheken, Pfändungspfandrechte, Pfandrechte und andere ähnliche Rechte, und zwar in einer Weise, dass die neue Gesellschaft jede Bekanntmachung, Registrierung, Erneuerung und jeden Verzicht auf diese Hypotheken, Pfändungspfandrechte und andere Rechte bewirken kann;

f) Die Gesellschaften verzichten förmlich auf jedes etwaige Recht auf Rückgängigmachung der Übernahme durch die neue Gesellschaft des Bestandes der Schulden, Lasten und Verpflichtungen der zu spaltenden Gesellschaft, wie sie nachfolgend beschrieben ist;

g) Alle Aktiven und Passiven der zu spaltenden Gesellschaft, die nicht ausdrücklich der neu zu gründenden Gesellschaft zugewiesen sind, bleiben der BAUMEISTER HAUS PROPERTIES S.A. zugeordnet.

Jedoch werden Gewährleistungsansprüche auf fertiggestellte Bauten von der neu gegründeten Gesellschaft getragen;

h) Die Billigung dieser Spaltung durch die Generalversammlung der Aktionäre der zu spaltenden Gesellschaft soll ebenfalls die vollständige Entlastung jedes Verwaltungsratsmitglieds und des Kontenkommissars der zu spaltenden Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Pflichten bis zum Datum dieser Generalversammlung gewähren;

i) Die Gesellschaften werden alle Schritte und Formalitäten, die zur Umsetzung der Spaltung, sowie der Übertragung aller Rechte und Pflichten von der zu spaltenden Gesellschaft auf die neue Gesellschaft notwendig oder nützlich sind, vornehmen;

j) Es wird weder den Mitgliedern des Verwaltungsrates, noch dem Kontenkommissar anlässlich der Spaltung ein bestimmter Vorteil gewährt.

Einbringung

III Verteilung der Aktiven und Passiven der zu spaltenden Gesellschaft in die neue Gesellschaft

Die nachfolgend aufgeführte Verteilung basiert auf der Lage der in BAUMEISTER HAUS PROPERTIES S.A. umbenannten Aktiengesellschaft am Bilanzstichtag.

Die Aktiva und Passiva der zu spaltenden Gesellschaft werden der neuen Gesellschaft zu Buchwerten am Bilanzstichtag übertragen.

1) Aufstellung der Aktiva und Passiva, die in die neue Gesellschaft als Teilbetrieb eingebracht werden

Bilanz der Gesellschaft BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A. zum 1. Januar 2007

<i>Aktiva</i>	Buchwert zum 1. Januar 2007 EUR
Anlagevermögen	
Sachanlagen	
Andere Anlagen, Werkzeuge- und Betriebs- und Geschäftseinrichtung	348.221,90
	<u>348.221,90</u>
Umlaufvermögen	
Vorräte	
Bestand unfertige Bauten	12.919.403,79
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	
- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr	5,650.193,17
Sonstige Forderungen	

- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr	1.881.838,27
Guthaben bei Kreditinstituten, Postscheckguthaben, Schecks und Kassenbestand	1.771.966,83
	<u>22.223.402,06</u>
Rechnungsabgrenzungsposten	95.189,14
	<u>95.189,14</u>
Total Aktiva	22.666.813,10
	Buchwert zum 1.
	Januar 2007
	EUR
<i>Passiva</i>	
Eigenkapital	
Gezeichnetes Kapital	3.600.000,00
	<u>3.600.000,00</u>
Rückstellungen	
Sonstige Rückstellungen	1.959.355,22
	<u>1.959.355,22</u>
Verbindlichkeiten	
Erhaltene Anzahlungen auf Bestellungen, soweit sie nicht offen von den Vorräten abgesetzt werden	
- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	13.147.071,55
- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr Verbindlichkeiten gegenüber verbundenen Unternehmen	1.552.413,25
- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr Verbindlichkeiten aus Steuern und Sozialversicherung	36.041,69
- Verbindlichkeiten aus Steuern	1.661.736,00
Sonstige Verbindlichkeiten	
- mit einer Restlaufzeit von weniger oder einem Jahr	710.195,39
	<u>17.107.457,88</u>
Total Passiva	22.666.813,10

2) Entwurf der Statuten der neuen Gesellschaft BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A.

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BAUMEISTER HAUS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art, den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Errichtung von schlüsselfertigen Gebäuden, der Ankauf im In- und Ausland von den zu diesem Zwecke gebrauchten Materialien sowie Dienstleistungen, ausserdem alle Operationen, die zu diesem Zwecke dienlich sind. Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften beteiligen, sowie Zweigniederlassungen gründen. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind,

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf drei Millionen sechshunderttausend Euro (3.600.000,- EUR), festgesetzt, eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten, sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des

Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder aber durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person eingehen.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Montag im Juni um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Référence de publication: 2007041340/534/188.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD07007. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Transfert Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.216.

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSFERT ENERGIE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.216,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 351 du 19 avril 2005.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent mille euros (€ 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante : «La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, catégorie A et catégorie B.»

2. Répartition des administrateurs entre catégorie A et B :

§ Devient Administrateur de la catégorie A : Monsieur Alain Mallart, né à Paris XXème, le 12 juillet 1945, demeurant à B-1050 Bruxelles, 38, avenue des Klauwaerts

§ Deviennent Administrateurs de la catégorie B : Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff, et la Société SGA SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

3. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A, Christophe Blondeau, né le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (L-1526), 23 Val Fleuri.

4. Modification de l'alinéa 4 de l'article 7 pour lui donner la teneur suivante : «La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

5. Décision d'augmenter le capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) à EUR 800.000,- (huit cent mille euros) par la création de 2.000 (deux mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune et une prime d'émission de EUR 2.400,00 (deux mille quatre cents euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6. Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ;

7. Souscription de 2.000 (deux mille) actions nouvelles par la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. par apport de 957 (neuf cent cinquante sept) actions de la société VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-57.348.

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

9. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. 1^{er} alinéa. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, catégorie A et catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de répartir les administrateurs entre catégorie A et B comme suit:

1. devient administrateur de la catégorie A:

Monsieur Alain Mallart, retraité, né à Paris XXème, le 12 juillet 1945, demeurant à B-1050 Bruxelles, 38, avenue des Klauwaerts;

2. deviennent administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff, et

- la Société SGA SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur de catégorie A:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, demeurant professionnellement à Luxembourg (L-1526), 23 Val Fleuri,

son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 7. 4^{ème} alinéa. La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent mille euros (€ 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (€ 600.000,-) à huit cent mille euros (€ 800.000,-), par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et une prime d'émission de deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de cette augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Septième résolution

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte:

La BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire les deux mille (2.000) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 957 (neuf cent cinquante-sept) actions de la société VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.348,

à la valeur d'apport de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-).

L'apport susmentionné est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les mêmes apports font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, représentée par Monsieur Dominique Ransquin, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur de EUR 5.000.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de TRANSFERT ENERGIE S.A. à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission de EUR 4.800.000,-.»

L'augmentation de capital ayant été réalisée moyennant l'apport de 68,36% d'actions d'une société domiciliée dans un Etat de l'Union Economique Européenne. Il s'en suit que cet apport n'est pas soumis au droit d'apport en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifiée.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (€ 800.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Henryon, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007. Relation: EAC/2007/3514 - Reçu 12 euros.

Le Receveur , (signé) ff: Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007041908/219/135.

(070053965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Arbre et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.160.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARBRE ET COMPAGNIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037496/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01620. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Roseberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROSEBERRY S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037495/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01611. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Tamiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMIRO S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037494/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01616. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007037714/202/12.

(070033611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.148.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007037719/231/15.

(070034050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Mezz Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} mars 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007037715/206/13.

(070034008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Coldmatic Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.938.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007037707/231/15.

(070033649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Etoile Promotions II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 32.918.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007037702/203/11.

(070033823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Etoile Promotions "F" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.005.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007037698/203/11.

(070033818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Teclux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 18.797.

Nous tenons à vous faire part de notre décision de renoncer, avec effet immédiat, à la domiciliation de la société
TECLUX S.A.

Luxembourg, le 9 février 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037668/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Alcotex, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 107.447.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 31 janvier 2007
1 L'Assemblée Générale prend acte de la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Günter Genten, et de sa
fonction d'administrateur.

2 L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de administrateur Madame Wilhelmine Rauschen domiciliées
à B-4780 St. Vith, Aachenerstr. 72. Madame Wilhelmine Rauschen est nommée également comme administrateur-délégué.

Leur fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant l'exercice 2013.

W. Rauschen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007037669/1611/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037672/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01901. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037670/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01899. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Medical Methodology International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.579.

Nous tenons à vous faire part de notre décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat de Commissaire aux Comptes qui nous a été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 9 février 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037606/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037674/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01892. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037673/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01902. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037671/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01900. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Cap California S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.583.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 21 février 2007

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 21 février 2007, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Gilles Malhomme de sa fonction d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué à compter de ce jour.

- décidé de nommer administrateur Monsieur Jean Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974 à F-75012 Paris demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 21, rue du faubourg en remplacement de Monsieur Gilles Malhomme. Son mandat expirera à l'Assemblée Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Beggiato

Un administrateur

Référence de publication: 2007037534/1091/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037433/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00183. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Société de Développement Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.865.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037431/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00166. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Interlampe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037424/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Luxair Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration par circulaire du 28 décembre 2001

Courrier adressé à tous les membres du conseil d'administration, à savoir MM. J.-M. Fandel, R. Closter, C. Heinzmann, F. Wagener

Secrétaire: F. Halmes

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social en Euro et augmentation du capital souscrit par incorporation de réserves

Résolutions

Vu l'absence d'observations ou de remarques écrites de la part des membres du conseil d'administration à cette date, la résolution suivante est prise à l'unanimité des voix:

Les administrateurs décident à l'unanimité de convertir le capital social en euros et d'augmenter le capital souscrit à concurrence de cent six euros et quarante-huit cents (106,48 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,00 EUR) par incorporation de bénéfices reportés.

Le nouveau capital souscrit est représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR).

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J.-M. Fandel / R. Closter / C. Heinzmann / F. Wagener.

Référence de publication: 2007037538/2310/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Etoile Promotions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.566.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007037700/203/11.

(070033826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037675/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01893. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Bectec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.637.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037658/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2007037753/231/14.

(070033956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037681/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01898. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

TLV, Société Anonyme,

(anc. Transport et Logistique de la Viande).

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007037705/202/13.

(070033634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Mercure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007037717/231/15.

(070034041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Multi Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 107.144.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007037726/231/15.

(070034078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Baïssières Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Notaire

Référence de publication: 2007037536/242/12.

(070033988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.
